



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 17 août 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le mardi 17 août 2021, à 19 h, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents, les conseillers(ères), Josette Allard-Gignac, Guy Arseneault, Martin Asselin, Jacinthe Campagna, Lucie De Bons, Nancy Déziel, Claude Grenier et Jean-Yves Tremblay, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Angers.

Sont également présents, Me Yves Vincent, directeur général et Me Chantal Doucet, greffière.

Moment de recueillement.

Déclaration d'ouverture par monsieur le maire.

R 317-17-08-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : le conseiller Guy Arseneault

Et résolu:

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté, lequel est joint comme annexe I à la présente résolution pour en faire partie intégrante en y retirant le sujet « *Représentations* » et en ajoutant le sujet « *Contrat - réfection de toitures de bâtiments municipaux et travaux connexes* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 318-17-08-21

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX - SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil dispensent la greffière de faire la lecture des procès-verbaux puisque ces derniers leur ont été transmis à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., c. C-19);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2021 et de la séance extraordinaire tenue le 26 juillet 2021 tels que rédigés par la greffière et le greffier adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

D 319-17-08-21

DÉPÔT - CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT CONCERNANT LE RÈGLEMENT SH-681

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose le certificat concernant la procédure de demandes écrites tenant lieu de registre et tenue du 14 au 29 juillet 2021 relatif au règlement :

- **SH-681** décrétant emprunt et une dépense de 1 425 000 \$ pour engager des honoraires professionnels et réaliser des travaux de nature environnementale;

et en vertu de l'article 554 de la susdite loi, ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

D 320-17-08-21

DÉPÔT - LISTES DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

Conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose la liste des dépenses autorisées par des fonctionnaires à qui est accordé le pouvoir de dépenser et d'accorder des contrats en vertu du Règlement général SH-1, et ce, pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2021.

Conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose la liste des contrats conclus, par le comité exécutif, et comportant une dépense de plus de 25 000 \$, au cours du mois dernier.

R 321-17-08-21

APPROBATION - RAPPORT - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - CRÉATION DE POSTES - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT l'évaluation faite sur les ressources du Service des ressources humaines en fonction des besoins;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les ressources humaines;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil approuve le rapport de la directrice du Service des ressources humaines, daté du 9 juillet 2021, relativement à la modification de la structure organisationnelle du Service des ressources humaines par la création d'un poste de secrétaire de service et l'ajout d'un poste de conseiller(ère) aux ressources humaines au Service des ressources humaines.

Que l'organigramme soit modifié en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

R 322-17-08-21

EMBAUCHE - CONSEILLÈRE AUX RESSOURCES HUMAINES- SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT la création d'un poste de conseiller(ère) au Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a procédé aux démarches requises afin de pourvoir le poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel

Et résolu

Que le Conseil autorise l'embauche de madame Camille Baribeault à titre de conseillère aux ressources humaines au Service des ressources humaines selon les conditions de travail prévues au *Protocole d'entente sur les conditions de travail du personnel cadre et certains employés non syndiqués* ainsi que selon les conditions de travail spécifiques jointes à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 323-17-08-21

EMBAUCHE - RESPONSABLE DE LA DIVISION IMMEUBLES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le poste de responsable de la division immeubles du Service des travaux publics est vacant;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a mis en œuvre un processus de sélection afin de pourvoir le poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : le conseiller Martin Asselin

Et résolu

Que le Conseil autorise l'embauche de monsieur David Cossette à titre de responsable de la division immeubles au Service des travaux publics selon les conditions de travail prévues au *Protocole d'entente sur les conditions de travail du personnel cadre et certains employés non syndiqués* ainsi que selon les conditions de travail spécifiques jointes à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Shawinigan**

R 324-17-08-21

**SIGNATURE - ENTENTE DE PRESTATION DE RENTE PROGRESSIVE -
MONSIEUR YVES VINCENT**

CONSIDÉRANT QUE l'article 73.1 du règlement du Régime de retraite du personnel cadre et non syndiqué et des pompiers de la Ville de Shawinigan permet à un participant de conclure une entente avec la Ville afin de recevoir le paiement d'une prestation de rente progressive tout en poursuivant son emploi s'il respecte certaines conditions d'admissibilité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire maintenir en poste monsieur Vincent et conclure avec ce dernier une entente de rente progressive;

CONSIDÉRANT QUE l'employé désire poursuivre son emploi auprès de la Ville et qu'il respecte les conditions d'admissibilité;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Appuyé par : le conseiller Claude Grenier

Et résolu

Que le Conseil autorise le maire, la greffière et la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'entente de prestation de rente progressive à intervenir avec monsieur Yves Vincent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 325-17-08-21

**SIGNATURE - ENTENTE DE PRESTATION DE RENTE PROGRESSIVE -
MONSIEUR FRANÇOIS ST-ONGE**

CONSIDÉRANT QUE l'article 73.1 du règlement du Régime de retraite du personnel cadre et non syndiqué et des pompiers de la Ville de Shawinigan permet à un participant de conclure une entente avec la Ville afin de recevoir le paiement d'une prestation de rente progressive tout en poursuivant son emploi s'il respecte certaines conditions d'admissibilité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire maintenir en poste monsieur St-Onge et conclure avec ce dernier une entente de rente progressive;

CONSIDÉRANT QUE l'employé désire poursuivre son emploi auprès de la Ville et qu'il respecte les conditions d'admissibilité;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier

Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil autorise le maire, la greffière et la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'entente de prestation de rente progressive à intervenir avec monsieur François St-Onge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

R 326-17-08-21

SIGNATURE - MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION - PROJET DE RELANCE ÉCONOMIQUE DU CENTRE-VILLE

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a autorisé l'octroi d'une subvention d'un montant maximal de 800 000 \$ à la Ville de Shawinigan, pour l'exercice financier 2021-2022, pour la relance de son centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE la désertion par les touristes et les travailleurs du centre-ville de même que les mesures de confinement prolongées en lien avec la pandémie de COVID-19 ont eu des répercussions économiques particulièrement fortes sur le centre-ville de Shawinigan;

CONSIDÉRANT QUE les conditions et modalités d'octroi et de versement de cette subvention sont liées préalablement à la signature d'une convention entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE cette convention prévoit que la Ville doit se doter d'un comité aviseur;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, la convention de subvention à intervenir entre la Ville de Shawinigan et le ministre de l'Économie et de l'Innovation relativement au projet de relance économique du centre-ville de la Ville de Shawinigan.

Que le Conseil désigne les personnes suivantes à titre de membre du comité aviseur dans le cadre de cette convention :

- Madame Nathalie Poirier, propriétaire d'un commerce du centre-ville;
- Monsieur Mathieu Richard, président de l'Association des gens d'affaires du centre-ville de Shawinigan;
- Monsieur Claude Villemure, propriétaire d'un commerce du centre-ville;
- Madame Valérie Lalbin, directrice générale de l'Office de tourisme, foires et congrès de Shawinigan;
- Monsieur Gabriel Beaudry-Soucy, conseiller en développement économique - volet commerce, Ville de Shawinigan;
- Monsieur Frédéric Beaulieu, conseiller en développement économique - volet commerce, Ville de Shawinigan;
- Monsieur Luc Arvisais, directeur du Service du développement économique, Ville de Shawinigan;
- Le(la) conseiller(ère) du district de la Cité;
- Un(e) représentant(e) du MEI, à confirmer par le MEI;
- Un(e) représentant(e) du MAMH, à confirmer par le MAMH.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

R 327-17-08-21

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

SIGNATURE - SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SHAWINIGAN - ÉTABLISSEMENT D'UNE RELATION D'AFFAIRES

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de Shawinigan (SDS) est un organisme à but non lucratif ayant pour mission de favoriser le développement et l'essor économique du territoire de Shawinigan et que la Ville la reconnaît comme partenaire privilégiée;

CONSIDÉRANT QUE le modèle d'affaires de la SDS consiste à l'exploitation d'immobilisations industrielles, notamment via la construction, l'acquisition et/ou l'amélioration d'immeubles industriels, ceci afin de les rendre disponibles auprès d'entreprises souhaitant développer leurs activités sur le territoire de la Ville de Shawinigan;

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre la Ville et la SDS en 2013, laquelle a pris fin le 31 décembre 2018 et a été renouvelée pour une période de 5 ans selon les mêmes conditions et modalités et que les parties souhaitent la mettre à jour;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire que se poursuive, le mandat à la SDS, d'acquérir, de construire et d'exploiter des immeubles industriels sur son territoire;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir avec la Société de développement de Shawinigan relatif à l'établissement d'une relation d'affaires en vue de favoriser le développement économique, l'acquisition, la construction et l'exploitation d'immeubles industriels sur le territoire de la Ville de Shawinigan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 328-17-08-21

CONTRAT EN MODE CONCEPTION, FABRICATION ET INSTALLATION DE MODULES DE JEUX ET COMPOSANTES - UTILISATION D'UN SYSTÈME DE PONDÉRATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à un appel d'offres public pour un contrat en mode conception, fabrication et installation de modules de jeux et composantes pour trois parcs du secteur Shawinigan-Sud;

CONSIDÉRANT QUE pour atteindre le niveau de qualité recherché quant au service, il y a lieu de mettre en place un système de pondération des offres;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.1.0.1. de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil peut choisir d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont chacune d'elles obtient un nombre de points basés sur différents aspects, dont le prix;

CONSIDÉRANT la recommandation de la division immeubles;

PAR CES MOTIFS,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil retienne le système de pondération et d'évaluation des offres dans le cadre du processus d'adjudication du contrat en mode conception, fabrication et installation de modules de jeux et composantes pour trois parcs du secteur Shawinigan-Sud.

Que les critères suivants soient utilisés :

Grille d'évaluation	Pondération
1. Design d'ensemble	/25
2. Nombre de composantes et capacité d'accueil	/20
3. Respect du groupe d'âge	/15
4. Intérêt pour les utilisateurs	/10
5. Résistance au vandalisme et qualité des produits	/20
6. Prix	/10
POINTAGE TOTAL	/100

En cas d'égalité pour un même parc, le soumissionnaire retenu est celui qui a obtenu le plus haut pointage total des 5 critères qualitatifs. En cas de double égalité du plus haut pointage total des 5 critères qualitatifs et du prix, la sélection est effectuée par tirage au sort entre les soumissionnaires ex aequo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 329-17-08-21

CONTRAT - DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DES ACCÈS AUX BÂTIMENTS ET STRUCTURES - SECTEUR GRAND-MÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le déneigement et le déglacage des accès aux bâtiments et structures du secteur Grand-Mère (section A);

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la division approvisionnement;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons
Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour le déneigement et le déglacage des accès aux bâtiments et structures du secteur Grand-Mère (section A) au plus bas soumissionnaire conforme soit **Verdure de demain 2006 S.A.** de la manière suivante :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

- saison hivernale 2021-2022 37 565,48 \$, taxes en sus;
- saison hivernale 2022-2023 37 948,09 \$, taxes en sus;
- saison hivernale 2023-2024 38 328,93 \$, taxes en sus;

le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 330-17-08-21

CONTRAT - DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DES RUES - SECTEUR SHAWINIGAN-SUD

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le déneigement et le déglacage des rues du secteur Shawinigan-Sud;

CONSIDÉRANT QUE cet appel d'offres comprend 2 lots divisant le territoire en 2 parties en référence à la 105^e Avenue;

CONSIDÉRANT QUE 2 soumissionnaires ont répondu à celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la division approvisionnement;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour le déneigement et le déglacage des rues du secteur Shawinigan-Sud, lot 1 - à l'ouest de la 105^e Avenue, au plus bas soumissionnaire conforme soit **Excavation Claude Désaulniers inc.** de la manière suivante :

- saison hivernale 2021-2022 376 479,60 \$, taxes en sus;
- saison hivernale 2022-2023 385 349,50 \$, taxes en sus;
- saison hivernale 2023-2024 394 228,30 \$, taxes en sus;

le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que le Conseil octroie le contrat pour le déneigement et le déglacage des rues du secteur Shawinigan-Sud, lot 2 - à l'est de la 105^e Avenue, au plus bas soumissionnaire conforme soit **9039-4701 Québec inc.**, faisant affaire sous la raison sociale Les Entreprises Carl Marchand de la manière suivante :

- saison hivernale 2021-2022 407 576,27 \$, taxes en sus;
- saison hivernale 2022-2023 415 440,38 \$, taxes en sus;
- saison hivernale 2023-2024 423 232,99 \$, taxes en sus;

le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

R 331-17-08-21

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

CONTRAT - FOURNITURE, INSTALLATION ET RACCORDEMENT D'INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES POUR LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS - PARC DES PAPETIERS ET MARINA DE GRAND- MÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture, l'installation et le raccordement d'infrastructures souterraines pour permettre la tenue de divers événements au parc des Papetiers et à la Marina de Grand-Mère;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la division approvisionnement;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons
Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour la fourniture, l'installation et le raccordement d'infrastructures souterraines pour permettre la tenue de divers événements au parc des Papetiers et à la Marina de Grand-Mère, au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Marc Cossette inc.**, pour un montant de 96 461 \$, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-667.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 332-17-08-21

CONTRAT - TRAVAUX DE VIDANGE DES BOUES DE DIFFÉRENTES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de vidange des boues de différentes stations de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres comprend 2 lots, étant la station du Vallon et la station de Grand-Mère;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'ingénierie;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier
Appuyé par : le conseiller Martin Asselin

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour la réalisation de travaux de vidange des boues de différentes stations de traitement des eaux usées, pour le lot 1, station du Vallon, au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Revolution Environmental Solutions LP**, suivant les prix unitaires et forfaitaires indiqués au bordereau de soumission déposé, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que cette dépense soit financée de la manière suivante :

- 665 000 \$ par le règlement d'emprunt SH-640;
- le solde, environ 950 764 \$, à même le règlement créant la réserve financière pour les dépenses reliées à l'assainissement des eaux SH-678.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AV 333-17-08-21

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT SH-496.4 - LEVÉE D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT DE NUIT

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la conseillère Jacinthe Campagna donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à la séance subséquente, du projet de règlement SH-496.4 modifiant le règlement SH-496 établissant les différentes modalités d'application d'une levée d'interdiction de stationnement dans les rues durant la nuit lors de travaux réalisés par le Service des travaux publics, et, de plus, dépose le projet de règlement.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public, au greffe de la Ville, dans les 72 heures du présent dépôt.

R 334-17-08-21

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS - VOLET 1

CONSIDÉRANT le programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés - volet 1, visant le soutien à la mise à jour de la politique et du plan d'action pour les aînés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service loisirs, culture et vie communautaire, et la recommandation de la Commission sur les loisirs et la vie communautaire;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Shawinigan, de ses partenaires et de sa population à mettre en place des actions concertées visant à optimiser les possibilités de vieillissement actif et les actions par et pour les aînés;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil désigne madame la conseillère Lucie Debons comme étant la personne élue responsable du dossier des aînés.

Que le Conseil autorise le directeur du Service loisirs, culture et vie communautaire à déposer une demande de soutien financier au programme « Municipalité amie des aînés - volet 1 », auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux, pour les années 2022 et 2023, et le cas échéant, à entreprendre les démarches afin de réaliser la mise à jour de la politique et du plan d'action concernant les aînés.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Que le Conseil autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, la convention d'aide financière relative au volet 1 du programme qui sera acheminée ultérieurement par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 335-17-08-21

ADOPTION - PLAN CONJOINT DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PCGMR)

CONSIDÉRANT QUE le plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PCGMR) de la Ville de Shawinigan est en vigueur depuis le 31 décembre 2016 et qu'en vertu de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document tous les sept ans;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la Ville doit adopter au plus tard à la date du septième anniversaire de l'entrée en vigueur du plan de gestion, un projet de plan révisé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Rivières, la Ville de Shawinigan ainsi que les MRC des Chenaux, de Maskinongé et de Mékinac désirent réviser leurs plans de gestion des matières résiduelles, conjointement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan avait délégué à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Énercycle) la responsabilité d'élaborer son projet de PCGMR;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 53.13 et 53.14 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, une assemblée de consultation publique sera tenue;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier

Appuyé par : le conseiller Martin Asselin

Et résolu

Que le Conseil adopte le projet de Plan conjoint de gestion des matières résiduelles 2023 – 2030.

Que ce projet de plan conjoint de gestion des matières résiduelles soit soumis à une assemblée publique au plus tard le 30 juin 2022.

Que, dans un délai d'au moins 45 jours avant la tenue de l'assemblée publique, Énercycle rende public un sommaire du projet de plan ainsi qu'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Que le projet de plan conjoint de gestion peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Que copie de la résolution et du projet de plan conjoint de gestion soient transmises aux municipalités locales ainsi qu'aux MRC environnantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

R 336-17-08-21

AFFECTATION - RÉSERVE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AUTOASSURANCE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté le Règlement SH-653 créant une réserve financière afin de pourvoir aux capitaux nécessaires au fonctionnement d'un programme d'autoassurance;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3 du règlement SH-653 autorise le prélèvement, par résolution, des sommes provenant du fonds général de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 100 000 \$ prévu à cette fin est disponible dans le budget 2021;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil affecte un montant de 100 000 \$ à la réserve financière du programme d'autoassurance SH-653 à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 337-17-08-21

ADOPTION - POLITIQUE D'ACQUISITION, DE GESTION ET DE CONSERVATION DES OEUVRES D'ART DE LA VILLE DE SHAWINIGAN

CONSIDÉRANT QUE, par leurs œuvres, les artistes contribuent au développement culturel de la Ville et la font rayonner régionalement, nationalement et parfois, internationalement;

CONSIDÉRANT QUE les artistes et leurs œuvres sont des éléments identitaires forts et qu'ils favorisent le développement du sentiment d'appartenance des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire établir les bases du développement à long terme de sa collection d'œuvres d'art;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil adopte la Politique d'acquisition, de gestion et de conservation des oeuvres d'art de la Ville de Shawinigan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

R 338-17-08-21

ADOPTION - POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite officialiser plusieurs pratiques déjà en cours dans l'organisation en les encadrant à l'intérieur d'une politique écrite relative à la gestion de la dette;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'une politique de gestion de la dette est un outil qui assure une gestion saine et durable du niveau d'endettement de la Ville et permet de prendre des décisions opérationnelles éclairées puis d'en comprendre les répercussions;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier
Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel

Et résolu

Que le Conseil adopte la Politique de gestion de la dette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 339-17-08-21

ADOPTION - POLITIQUE DE GESTION DES RÉSERVES ET DES EXCÉDENTS ACCUMULÉS

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite officialiser plusieurs pratiques déjà en cours dans l'organisation en les encadrant à l'intérieur d'une politique écrite relative à la gestion des réserves et des excédents accumulés;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'une politique des réserves et des excédents accumulés est un outil qui assure une gestion prudente et responsable;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Claude Grenier
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil adopte la Politique de gestion des réserves et des excédents accumulés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 340-17-08-21

VERSEMENT - SUBVENTIONS - PROGRAMMES SHQ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan participe à divers programmes de la Société d'habitation du Québec sur l'amélioration de l'habitat et l'accessibilité et qu'elle a également mis en œuvre différents programmes de revitalisation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reçoit des demandes de paiement de subventions en application de ces programmes;

PAR CES MOTIFS,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil autorise le trésorier à verser à différents bénéficiaires aux fins des programmes ci-après la somme totale de 29 828,99 \$ répartie de la manière suivante :

- Programme d'adaptation de domicile 19 308,80 \$;
- Programme Réno Région 136,86 \$;
- Programme pour les résidences endommagées
par la pyrrhotite 10 383,33 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 341-17-08-21

ADOPTION - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 - FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - VOLET 2

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation relativement au Fonds Régions et Ruralité (FRR) volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC;

CONSIDÉRANT l'obligation d'adopter un Rapport d'activité annuel dans le contexte de sa reddition de compte;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : le conseiller Martin Asselin

Et résolu

Que le Conseil adopte le Rapport d'activité 2020 du Fonds Régions et Ruralité (FRR) – volet 2 de la Ville de Shawinigan, le tout conformément à ce qui est prescrit selon l'entente intervenue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que ce rapport d'activité soit transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et publié sur le site Internet de la Ville de Shawinigan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 342-17-08-21

CONTRAT - RÉFECTION DE TOITURES DE BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET TRAVAUX CONNEXES

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la réfection de toitures de divers bâtiments municipaux et travaux connexes;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres comprend 5 lots pour 5 bâtiments, soit : le Centre communautaire Bruno-Rivard, l'édifice communautaire Shawinigan-Sud, la Maison du citoyen, le kiosque du centenaire du secteur Grand-Mère ainsi que le centre communautaire Saint-Georges;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la division approvisionnement;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour la réfection de toitures de divers bâtiments municipaux et travaux connexes, pour les lots 1, 2 et 5, au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Construction André Magny**, pour un montant de 265 597,75 \$, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-667.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INFORMATION

Monsieur le maire informe l'assistance que la prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le mardi 14 septembre 2021 à 19 heures. Une séance extraordinaire sera également tenue le lundi 30 août 2021, à compter de 17 h, afin de statuer sur divers dossiers en matière d'urbanisme.

PÉRIODE DE QUESTIONS

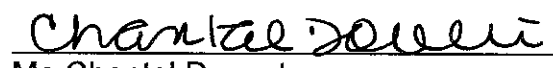
Au terme de la séance, les personnes présentes ont eu l'opportunité d'adresser des questions orales aux membres du conseil; de même que les personnes qui ne sont pas présentes ont eu l'opportunité d'adresser des questions par courriel aux membres du conseil.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 23.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).


Michel Angers
Maire


Me Chantal Doucet
Greffière